



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE POLYNESIE FRANCAISE
BP 9006- 98715- CTC
PAPEETE- POLYNESIE FRANCAISE

PAPEETE, LE 24 JANVIER 2018

Plan de classement :

Affaire suivie par : BROTHERS André

Téléphone : (689) 50 55 71

Télécopie : (689) 43 55 45

Mél : andre.brothers@douane.finances.gouv.fr

Réf : N° 18000093 /D

NOTE AUX OPERATEURS

Objet : Agrément des utilisateurs au système F.E.N.I.X

Réf : Arrêté n° 828 CM du 15 juin 2017

Mesdames et Messieurs les opérateurs sont informés de l'ouverture de la campagne d'agrément des utilisateurs au système F.E.N.I.X.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 828 CM du 15 juin 2017 l'accès au système F.E.N.I.X est soumis à l'agrément du service des douanes. Cet agrément est matérialisé par une convention validée par le chef du service des douanes.

Chaque opérateur devra obligatoirement être agréé pour pouvoir accéder au système F.E.N.I.X.

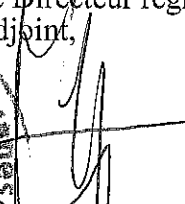
Dans l'attente de la mise en production du système F.E.N.I.X, les opérateurs agréés pourront se familiariser avec les fonctionnalités du système F.E.N.I.X en accédant au serveur dédié aux tests et bénéficier d'une formation gratuite.

Le modèle type de convention, les documents d'accompagnement ainsi que le planning des formations sont téléchargeables via la page internet « www.service-public.pf/voir/annuaire-des-services/drd-direction-regionale-des-douanes/drd-formulaires ».

Compte tenu du nombre élevé de conventions à valider, les opérateurs sont invités à effectuer ces formalités dans les plus brefs délais.

Toute difficulté d'application de la présente note me sera signalée immédiatement.

Pour le Directeur régional,
son Adjoint,

signé

Didier MARTINEZ

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS